

## Recommandations de vote sur les résolutions soumises au vote des actionnaires de l'AG EDF du 6 mai 2021

	Résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Commentaires EAS
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	X			
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	X			
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende		X		Le dividende proposé va à l'encontre des intérêts financiers de l'entreprise puisque la trésorerie est négative avant le paiement du dividende (Hinckley Point et Linky inclus). Emprunter pour payer un dividende en cash est une hérésie et en actions est dilutif. Le taux de payout est beaucoup trop important !
4	Paiement en actions des acomptes sur dividende – Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration	X			Si le dividende venait à être voté, le paiement en action est un moindre mal.
5	Approbation d'une convention réglementée – Souscription par l'Etat français d'obligations vertes à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANES »)	X			Une bonne opération de financement des investissements à venir d'EDF
6	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	X			
7	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - vote ex post	X			La rémunération du président est conforme à la loi, tout autre proposition serait interdite (sauf si elle est revue à la baisse).
8	Approbation des informations relatives aux mandataires sociaux de la Société - vote ex post	X			
9	Approbation de la politique de rémunération concernant le Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - vote ex ante	X			La rémunération du président est conforme à la loi, tout autre proposition serait interdite (sauf si elle est revue à la baisse).

## Recommandations de vote sur les résolutions soumises au vote des actionnaires de l'AG EDF du 6 mai 2021

N°	Résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Commentaires EAS
10	Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - vote ex ante	X			Il est rappelé que les administrateurs salariés ne perçoivent aucune indemnité et gardent donc leur indépendance.
11	Somme fixe annuelle à titre de rémunération allouée au Conseil d'administration		X		Dans l'attente de la nomination de la nouvelle administratrice (parité oblige)
12	Renouvellement du mandat d'une administratrice : <b>Madame Marie-Christine LEPETIT</b>	X			
13	Renouvellement du mandat d'une administratrice : <b>Madame Colette LEWINER</b>	X			
14	Renouvellement du mandat d'une administratrice : <b>Madame Michèle ROUSSEAU</b>	X			
15	Renouvellement du mandat d'un administrateur : <b>Monsieur François DELATTRE</b>	X			
16	Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société	X			
17	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription	X			EAS invite l'actionnaire majoritaire à déclencher une ORS par le biais de cette résolution (objectif 15% du capital détenu par les salariés)
18	Autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues			X	Il serait ridicule pour EDF d'utiliser sa trésorerie pour acheter des actions sur le marché en vue de les annuler par la suite. Cet artifice ne fonctionne que pour les entreprises qui n'ont pas de projets.
19	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	X			
A	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende – Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 8 avril 2021 qui ne l'a pas agréée	X			